



PREFECTURE DU CALVADOS

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Calvados**

Service eau et biodiversité

**Arrêté modificatif à l'arrêté relatif au
renouvellement de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE «Orne aval - Seulles»**

**Le Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de la Légion d'honneur**

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2009 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 1999 fixant le périmètre d'élaboration du SAGE «Orne aval - Seulles» ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2000 portant création de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE «Orne aval - Seulles» ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2014 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE «Orne aval - Seulles» ;

VU la désignation des représentants du département arrêtée en session du 16 avril 2015 du Conseil Départemental du Calvados suite à l'élection des conseillers départementaux ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Orne aval - Seulles suite aux élections des représentants du Conseil Départemental du Calvados en date des 22 et 29 mars 2015 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Calvados ;

ARRETE

Article 1er – la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Orne aval – Seulles », créée par arrêté préfectoral du 19 juillet 2000 et renouvelée le 2 octobre 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :

I – COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (22 membres)

2°) Représentants du Conseil Départemental du Calvados

- M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental du canton de Courseulles sur Mer ;
- M. Michel FRICOUT, conseiller départemental du canton de Ouistreham ;
- Mme Patricia GADY-DUQUESNE conseiller départemental du canton de Trévières.

Article 2 – les autres dispositions de l'arrêté du 2 octobre 2014 restent inchangées.

Article 3 – Les membres nouvellement élus le sont pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et pourra être consulté sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr et sur le site internet www.sage-orne-seulles.fr

Article 5 – La secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à CAEN, le - 2 JUN 2015

Le préfet,

Jean CHARBONNIAUD